

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 340

**Travaux d'aménagement d'une voie piétonne au 17 rue du
Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance
Lot 1 Voirie Réseaux Divers**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet d'aménagement d'une voie piétonne au 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance,

Considérant la volonté de créer un espace mêlant végétation et mobilité douce au sein du centre-ville, adapté à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Considérant la volonté de créer un lieu de partage et d'ouverture entre les commerces,

Considérant la publication d'un avis de marché a été envoyé le 04 septembre 2024 au BOAMP fixant la date de remise des candidatures et des offres au 03 octobre 2024 à 23h55,

Considérant que les sociétés CAVANNA, JEAN LEFEBVRE, SOTRABA et EKSIO ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel en date du 11 octobre 2024 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société JEAN LEFEBVRE, sise 54 Boulevard Robert Schuman – BP 94 – à Livry-Gargan (93891) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 18 / 11 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20241112-DM-CAM-2024340-CC
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Article 1: De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant le lot 1 (Voirie Réseaux Divers) des travaux d'aménagement d'une voie piétonne au 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance avec la société JEAN LEFEBVRE, sise 54 Boulevard Robert Schuman – BP 94 – à Livry-Gargan (93891), pour un montant de 240 000 € HT soit 288 000 € TTC.

Article 2: Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification et jusqu'à la réception des travaux.

Article 3: Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 4: Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Noisy-le-Grand.

Article 5: Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 12 NOV. 2024



Christian DEMUYNCK

Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire
Acte publié le 18 / 11 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20241112-DM-CAM-2024340-CC
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024